Cinquante quatrième année. - N° 226 A Vendredi 20 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1729

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Ventes et cessions

413 670 787 RCS Saint Denis de La Réunion.
SOFIDEX.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 37000.00 EUR.
Adresse : 11, Place Coquillages, Boucan Canot - Saint-Gilles-les-Bains, 97434 Saint-Paul.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La société mère a décidé, le 19 janvier 2020, de procéder à une fusion simplifiée entre ses filiales. A ce titre, elle a établi le traité de fusion, enregistré le 5 février 2020 à la recette des impôts de Saint Denis, sous le n° 2020/6595, référence 9744P31 2020 A 00618. Ce traité de fusion stipule que la Sarl GESTION CONSEILS REVISION, GESCORE SARL, au capital de 37 000 euros, immatriculée au Tribunal de Commerce de Saint Denis, sous le numéro 442 788 014, sise 5, place des Coquillages 97434 Saint Gilles les bains, absorbera la Sarl Sofidex, SARL, au capital de 37 000 euros, immatriculée au RCS de Saint Denis sous le n° 413 670 787, sise 11, place des Coquillages 97434 Saint Gilles les bains. Avec effet au 1er octobre 2020 sur le plan fiscal et comptable. Date et lieu du dépôt du traité de fusion au RCS : le 18/11/2020 au GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont les créances sont antérieures à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L236-14 et R236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication devant le tribunal de commerce compétent..